

@

Simplifiez-vous la ville !

Ouverture d'un  
**Portail Familles**  
au 1<sup>er</sup> septembre 2015

**Nouveaux tarifs**  
plus équitables

Inscriptions pour la rentrée 2015

**Du 8 au 20 juin**  
rez-de-chaussée  
du Centre administratif

 moderne

 équitable

 rapide

 simple



# ÉDITORIAL

## VOUS SIMPLIFIER LA VILLE

La municipalité agit pour vous faciliter la vie dans un souci de justice sociale.

Aujourd'hui, **notre service public évolue afin de faciliter votre quotidien** et votre accès aux prestations que vous et vos enfants utilisez chaque jour : restauration scolaire, accueils pré et post scolaires, accueils de loisirs, mais aussi crèches, activités séniors, équitation, activités artistiques municipales...

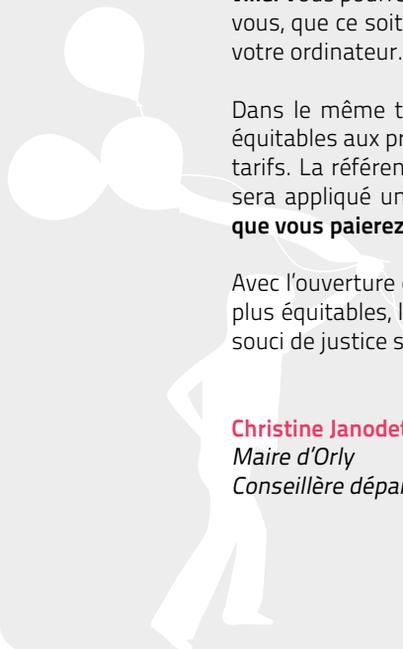
Pour cela, dès le 8 juin, un guichet famille sera installé au rez-de-chaussée du Centre administratif. Ce guichet vous permettra du 8 au 20 juin de procéder à vos différentes inscriptions pour la rentrée 2015 et de trouver toute l'information utile. Puis tout au long de l'année, d'effectuer vos démarches enfance, petite enfance, séniors... Il sera accessible du lundi au samedi avec des horaires élargis.

Le 1<sup>er</sup> septembre, la ville d'Orly ouvrira son Portail familles. **Ce portail sera accessible 7 jours sur 7 et 24h sur 24 depuis le site internet de la ville.** Vous pourrez y gérer vos inscriptions, régler vos factures de chez vous, que ce soit sur votre smartphone, sur votre tablette ou depuis votre ordinateur.

Dans le même temps et, afin de créer des conditions d'accès plus équitables aux prestations, nous avons revu le mode de calcul de nos tarifs. La référence de base étant votre quotient familial Caf auquel sera appliqué un taux d'effort par activité. **Concrètement, les tarifs que vous paierez seront fonction de vos revenus, et ce, à l'euro près.**

Avec l'ouverture de votre portail familles et la mise en place de tarifs plus équitables, la municipalité agit pour vous faciliter la vie dans un souci de justice sociale.

**Christine Janodet**  
Maire d'Orly  
Conseillère départementale du Val-de-Marne



# CE QUI CHANGE

## le 1<sup>er</sup> septembre 2015



### L'ouverture d'un Portail Familles

#### ❖ Un nouvel outil et un service unique en ligne

Pour tous les Orlysiens et pour toutes les prestations proposées par la ville et le Centre communal d'action sociale (Ccas).

#### ❖ Des démarches plus simples, plus rapides, plus pratiques, 24/24h et depuis chez soi :

- ❖ Consultez votre dossier administratif en ligne.
- ❖ Demandez votre inscription ou celle de vos enfants aux différentes prestations de la ville ou du Ccas.
- ❖ Consultez ou payez en ligne vos factures de façon sécurisée.
- ❖ Accédez à des informations pratiques sur les services proposés par la ville ou le Ccas.



### De nouveaux tarifs pour la ville et le Ccas

**Pour plus de solidarité et plus de simplicité, les tarifs des services municipaux et du Ccas changent le 1<sup>er</sup> septembre 2015.**

#### ❖ Des tarifs plus équitables

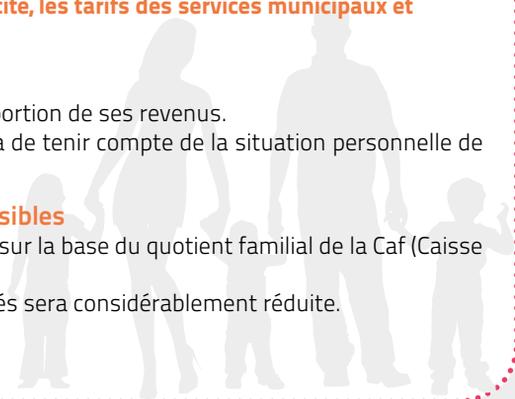
Chaque usager participera à la juste proportion de ses revenus.

L'application d'un taux d'effort permettra de tenir compte de la situation personnelle de chaque famille et usager.

#### ❖ Des tarifs plus simples et plus lisibles

Le mode de calcul des tarifs s'effectuera sur la base du quotient familial de la Caf (Caisse d'allocations familiales).

Ainsi, la quantité de justificatifs demandés sera considérablement réduite.



# PORT@IL familles

un outil

1

Du 8 au 20 juin,  
je m'inscris au guichet familles



## ⇒ Suis-je concerné ?

Je suis concerné si je fréquente ou si mon enfant fréquente l'un des services suivants :



### Éducation - enfance

- ✓ Les accueils pré et post-scolaires (matin et soir) pour les écoles maternelles et élémentaires
- ✓ Les accueils de loisirs le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires
- ✓ La restauration scolaire
- ✓ L'étude municipale
- ✓ Les temps d'activités périscolaires (Tap)
- ✓ Les séjours enfance et jeunesse proposées par la ville durant les vacances scolaires



### Petite enfance

- ✓ Les crèches



### Seniors et Centre communal d'action sociale

- ✓ La restauration des seniors
- ✓ Les séjours, sorties et activités proposées aux seniors et au public adulte



### Sport

- ✓ Les activités équestres



### Culture

- ✓ Les activités à l'école municipale des arts

## ⇒ Comment m'inscrire ?

### ✳ Je remplis un dossier unique d'inscription pour la rentrée 2015

Le dossier d'inscription m'est remis lors des permanences du guichet familles.

Il peut également être téléchargé sur le site [www.mairie-orly.fr](http://www.mairie-orly.fr) ou retiré directement au Centre administratif.



# pour vous faciliter la vie

## ❖ Du 8 au 20 juin, je m'inscris auprès du nouveau guichet familles

Il est impératif de remplir et déposer son dossier d'inscription auprès du guichet familles pour :

- ❖ Ouvrir son compte sur le Portail familles
- ❖ Pour s'inscrire à toutes les prestations **éducation - enfance pour la rentrée 2015**
- ❖ Pour s'inscrire au **service animations seniors et aux restaurants seniors.**

Le guichet familles est un nouveau service unique d'accueil et de gestion des inscriptions et des facturations pour l'ensemble des prestations proposées par la ville et le Ccas.

**Des permanences du guichet familles sont organisées, du 8 au 20 juin**, au rez-de-chaussée du centre administratif afin de répondre aux questions des usagers et recueillir leurs dossiers d'inscription.



Le 1<sup>er</sup> septembre,  
j'accède à mon Portail familles



Dès le 1<sup>er</sup> septembre, vous pourrez vous connecter sur le Portail Familles via un accès direct sur la page d'accueil du nouveau site Internet de la ville ([www.mairie-ory.fr](http://www.mairie-ory.fr)).

Sur ce portail, vous pourrez :

- ❖ **Vous inscrire;**
- ❖ **Payer en ligne (sur réception de votre facture).**

Les codes d'accès au Portail Familles seront transmis personnellement par courrier à chaque famille ou usager durant l'été 2015, avant la rentrée, avec une notice explicative sur le fonctionnement de la plateforme.



*Les codes d'accès ne seront transmis qu'après s'être inscrit auprès du guichet famille en mairie.*

## ❖ Je m'inscris à l'avance sur le Portail Familles

Dès l'ouverture du Portail Familles, toute nouvelle inscription à une prestation de la ville ou du Ccas devra s'effectuer **à l'avance.**



# De nouveaux tarifs plus équitables

1

Suis-je concerné ?



Vous êtes concerné par le changement de tarifs et son nouveau mode de calcul dès lors que vous fréquentez ou votre enfant fréquente un service ou une activité de la ville ou du Ccas (accueils périscolaires, restauration scolaire et adultes, activités équestre, école municipale des arts, sorties et séjours proposés par la ville ou le Ccas...).

2

Quand s'appliqueront les nouveaux tarifs ?



Les nouveaux tarifs s'appliqueront dès la prochaine rentrée scolaire, au 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Les tarifs et votre nouveau quotient familial seront calculés lors de votre inscription aux prestations de la ville ou du Ccas.

3

Quel tarif vais-je payer ?



À partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015, les tarifs des services municipaux et du Ccas seront davantage lisibles et calculés à la juste proportion des ressources de chaque personne ou famille.

$$\text{Tarif} = \text{Quotient Familial CAF (ressources mensuelles)} \times \text{Taux d'effort}$$

Sur la base de cette formule, plus mes revenus sont modestes et plus les tarifs que je paie sont bas.

❖ **Le taux d'effort sera identique pour un même service et pour tous les usagers**

❖ **Le Quotient Familial de la Caf**

Ce quotient sera plus simple et plus équitable mais aussi plus sûr pour les familles déjà allocataires qui n'auront plus à fournir systématiquement leurs données personnelles.

Pour les personnes non allocataires, la participation financière sera calculée sur la base de l'avis d'imposition des revenus de l'année précédente.

Des tarifs plancher et plafond sont établis pour chaque type de prestation.

*Le lieu de résidence sera également pris en compte. Les non Orlysiens se verront appliquer des tarifs extérieurs plus élevés.*

4

Un nouveau règlement de gestion

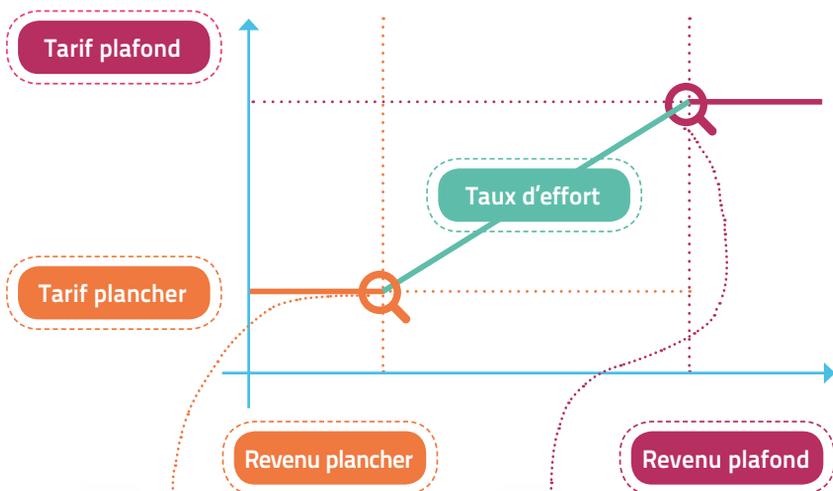


Un règlement de gestion des prestations municipales précise les modalités d'inscription, d'annulation et de paiement de l'ensemble des prestations gérées par la ville.

Le Ccas dispose également d'un règlement de gestion pour les prestations qu'il gère.

# Le passage

# au taux d'effort



## Quelques exemples de tarif plancher :

- Accueil du matin : 0,33 €
- Accueil du soir : 0,33 €
- Études surveillées : 0,33 €
- Restauration scolaire : 1,08 €
- Accueil du mercredi : 0,60 €
- Accueil des vacances : 1,10 €

## Quelques exemples de tarif plafond :

- Accueil du matin : 2,00 €
- Accueil du soir : 2,00 €
- Études surveillées : 2,00 €
- Restauration scolaire : 6,00 €
- Accueil du mercredi : 3,50 €
- Accueil des vacances : 7,00 €





Rentrée 2015

PORTAIL  
familles

Inscrivez-vous dès le 8 juin !



**Restauration scolaire, accueils du matin et du soir, étude, temps d'activités périscolaires,  
accueils de loisir le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires  
Restauration et animations seniors**

- ❖ Vous envisagez de vous inscrire ou d'inscrire votre enfant à l'une de ces prestations dès la rentrée 2015 ?
- ❖ Vous souhaitez bénéficier des nouveaux services du Portail Familles ?

**Vous devez vous inscrire, du 8 juin au 20 juin,  
auprès du guichet familles:**

**Centre administratif (rez-de-chaussée)  
7, avenue Adrien Raynal  
94310 Orly**

*Horaires : du lundi au jeudi de 14h à 18h30 ;  
le vendredi de 14h à 19h30  
et le samedi de 8h30 à 12h.*

**Dossier d'inscription téléchargeable sur le site internet de la ville :  
[www.mairie-orly.fr](http://www.mairie-orly.fr)**

**+ d'infos**

**Téléphone : 01 48 90 20 72/73  
[www.mairie-orly.fr](http://www.mairie-orly.fr)**

